

Mairie de
Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie
35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

L'an deux mille dix-huit, le 27 février 2018 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 février 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Pigeon ; Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Joseph JEULAND, GOBIN Elodie, Sylvie BARON, Christophe COUVERT, Michel RENOU, Evelyne MOREAU, Valérie GAUDION, Gérard GERAUX, Marie-Noël RENAULT, Daniel DAYOT, Christophe OGIER, Patricia PIERRE, Sandrine CLEMENT, Jean-Pierre BERTINET,

Absents excusés : Sébastien PETTIER
Gérard GERAUX est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2018

Participation école publique 2018

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité la participation pour les fournitures scolaires 29.92€ par enfant et à 21.96€ par enfant pour le petit matériel (+1.5% par rapport à 2017)

Ce qui fait :

195 x 29.92= 5834.40€

21.96 x 195= 4282.20€.

Soit un total de 10 116.60€ pour l'année 2018

Caisse des écoles : remboursement budget communal

Pour le fonctionnement de la garderie, qui est budgétisé sur le Budget « caisse des écoles » la commune met du personnel à disposition. La caisse des écoles reverse au budget communal le montant correspondant aux salaires des agents concernés (salaires N-1).

Cette somme représente 18 355.71€ pour l'année 2017. Elle sera donc à rembourser sur le budget « caisse des écoles 2018 »

Le conseil à l'unanimité :

Accepte le remboursement du coût des salaires du budget de la caisse des écoles 2018 au budget communal 2018 pour un montant de 18355.71€

Autorise le maire ou l'adjoint délégué à réaliser les écritures correspondantes

coût d'un élève école publique

Pour l'année 2018, et comme les années passées, le coût d'un élève de l'école publique se calcule en proratisant certains coûts de fonctionnement de l'école publique (edf, eau, piscine...) sur l'année N-1

Après calcul, les coûts sont les suivants :

Elémentaire : **318.07€**

Maternelle : **1209.14 €**

Le conseil à l'unanimité

Valide le coût d'un enfant primaire à 318.07€ et celui d'un enfant de maternelle à 1209.14€

Autorise monsieur le maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
Autorise monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais

École privée : contrat d'association :

Effectif 117 élèves

43 maternelles-10 extérieurs=33 x 1209.14= 39 901.62 €

74 primaires-13 extérieurs=61x 318.07= 19 402.27

Total : 59 303.89 €

Fournitures scolaires :

117 x 29.92 = 3 500.64 €

Soit un total 62 804.53€

Le conseil à l'unanimité :

Valide le calcul ci-dessus présenté

Autorise Mr le maire ou l'adjoint délégué à effectuer les mandats correspondant

Subvention transport scolaire

Pour l'année 2018 le conseil à l'unanimité fixe le budget pour les transports scolaires à 2700.00€

Pour extrait conforme

Associations communales : subventions 2018

La commission finances du 13 février 2018 a préparé le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales. Le conseil a l'unanimité valide les montants ci-dessous

Volley Ball : 150€ stage+2000.00€	Pêche : 300€
Football : 2200€	Playmo aventure : 155.00€
	Théâtre : 1300.00€
Club amitié loisirs : 265.00€	Dynamic gym : 400€
Anciens combattants : 175€	Incevables : 400.00€
Dessin : 150€ stage+1170+700€ (four)	P'tites raquettes : 150€ stage+300€
L'envol : 780€	APEL : 470€
Aeropavi : 150€	Chasse : 150€ + 500€ piégeage

Association communales attribution du nombre de photocopies

Le conseil valide à l'unanimité le nombre de photocopies des associations présenté ci-dessous

Associations	Proposition pour 2018
THEATRE	700
CAPUCINE	500
CSF	500
SAPEURS-POMPIERS	250
ANCIENS COMBATTANTS	320
DANSE	560
CLUB AMITIES ET LOISIRS	500
DESSIN	240
FAIT MAINS	700

GYM	400
VOLLEY	300/ 260
FOOT (2 CARTES)	430/250
PECHE	450
A.C.C.A	190
PALETS	300
ENVOL (PUBLIQUE)	1000/2000
APEL (PRIVEE)	2000/500
LES CLASSES	250
LES PTITES RAQUETTES	200
ESPACE SOPFRO	
PLAYMO AVENTURE	190
AERO PAVI	

Subventions 2018 : associations hors communes.

La commission association a étudié les demandes des associations extérieures à la commune pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2018.

Ce travail a été présenté en commission finances le 13/02/2018. Le conseil doit fixer le montant des subventions à accorder aux associations extérieures à la commune.

Le conseil après délibération à l'unanimité

- Valide le montant des subventions aux communes extérieures comme cela est mentionné ci-dessous
- **Subventions éducatives hors commune :**

MFR guillers (56) : 43€
Bâtiment cfa 35 : 86€
Forum des métiers : 132€

- **Subventions diverses extérieures**

Solidarité Paysans : 55€
ADMR service à la personne : 155€
Prevention routiere : 55€
Les restaurants du cœur : 155€
Badminton Chateaubourg : 60€
L'outil en main la guerche : 16.00€
BMX Vitré : 32.00€
Secours catholique : 155.00€

- **Subvention santé hors commune**

France Adot : 55€	AFM : 55€
FNATH : 55€	Bistrot mémoire : 55€
Alcool assistance : 55€	Inst'mère : 55€ si demande
Ligue contre le cancer : 55€	SOS amitié : 55€
Rêves de clown : 55€ si demande	Handicap service35 : 55€

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces du dossier.

Validation des comptes administratifs 2017

- Commune

Section de fonctionnement	Dépenses	1 201 384.26 €
	Recettes	2 026 435.87 €
	Résultat de l'année	825 051.61 €
Section d'investissement	Dépenses	1 095 916.44 €
	Recettes	1 640 695.25 €
	Résultat de l'année	544 778.81€

- Assainissement

Section d'exploitation	Dépenses	112 134.41 €
	Recettes	123 892.59 €
	Résultat de l'année	11 758.18 €
Section d'investissement	Dépenses	77 015.48 €
	Recettes	53 331.00 €
	Résultat de l'année	- 23684.48 €

- Caserne des pompiers (cpi)

Section de fonctionnement	Dépenses	13 476.25 €
	Recettes	26 437.38 €
	Résultat de l'année	12 961.13 €
Section d'investissement	Dépenses	11 296.85 €
	Recettes	9034.12 €
	Résultat de l'année	-2 262.73 €

- Bâtiment commercial

Section de fonctionnement	Dépenses	14 729.92 €
	Recettes	30 385.81 €
	Résultat de l'année	15 655.89 €
Section d'investissement	Dépenses	22 135.80 €
	Recettes	11 769.45€
	Résultat de l'année	-10 366.35 €

- Villa Bleue

Section de fonctionnement	Dépenses	15 664.31 €
	Recettes	54 212.78 €
	Résultat de l'année	38 548.47 €
Section d'investissement	Dépenses	33 901.13 €
	Recettes	33 675.07 €
	Résultat de l'année	-226.06 €

- Caisse des écoles

Section de fonctionnement	Dépenses	19 108.52 €
	Recettes	14 874.90 €
	Résultat	-4 233.62 €

- Résidence des Manoirs II

Section de fonctionnement	Dépenses Clôture du budget	366 456.00 €
---------------------------	-------------------------------	--------------

Commission Voirie/bâtiment :

Un point a été fait sur la commission voirie/bâtiment du 10/02/2018

Achats divers matériels (remorque, karcher, échelles 2 pans, tronçonneuse, décapeur thermique, 20 barrières ... coût total : 12 054 euros.

Mettre la réparation du tracteur (embrayage) en entretien.

Travaux toiture salle du club et Charles Perrault, la commission fait l'impasse sur l'école pour le moment et donne la priorité sur la réfection de la toiture de la salle du club car plus abîmée.

Deux devis ont été présentés : Désilles-Duval = 18 190 euros HT et Tourneux = 20 036 euros HT.

Madame Renault demande si la commune pourrait acheter un barnum pour louer aux associations. Le problème reste la gestion et l'entretien du matériel.

Monsieur Mouton demande de prévoir au budget une somme pour des travaux de vestiaire à la salle des sports car le volley rencontre de sérieux problème lors des rencontres des différentes équipes.

Assainissement : des travaux sont à prévoir rue st Patern : 21 966 euros ht. Rue Mme de Sévigné : 32 5638 euros ht.

Rue Guy D'espinau : 84 636 euros HT.

Revoir le sens de priorité de la circulation rue du bourg joly (au niveau de l'ancienne boulangerie Pettier) car trop dangereux, les voitures chevauchent le trottoir ce qui fait que les piétons sont en danger. Mise en place de potelets afin de sécuriser le passage des piétons.

Pour la réserve incendie de la salle multifonction, il faut prévoir des travaux d'arrachage des sapins.

Deux devis ont été présentés et c'est le moins disant de Mr Colombel à 4160 euros qui a été retenue.

Des travaux de peinture dans les classes sont à prévoir à l'école Charles Perrault, coût total : 85 000 euros HT, mais une première partie sera faite dans un premier temps pour un montant de 15 000 euros HT.

Commission affaires rurales

Un point a été fait sur la réunion du 19/02/2018

2 travaux sont à réaliser en 2018

Des travaux sont à prévoir : chemin du Champ Bodin. Chemin de terre les 4 chênes (chemin de randonnée) sur 400m.

Finances : création de budgets en 2018.

La commune a en projet pour 2018 la création du pôle médical et la création d'un nouveau lotissement. Pour un meilleur suivi comptable, il est proposé de créer un budget annexe pour le pôle médical et un pour le lotissement.

Le conseil à l'unanimité

Décide de créer deux budgets annexes

Un pour le futur lotissement « manoirs 2018 »

Un pour le pôle médical « maison médicale 2018 »

Chapelle Saint Job : présentation de l'avant-projet.

La voute de la chapelle a été enlevée fin 2017. Cette opération était nécessaire pour envisager la suite des travaux à effectuer à ce bâtiment. Le cabinet Ylex a établi de ce fait l'avant-projet des travaux de cette chapelle. Le coût estimé est de 176 934.62€ HT sans variante et 183 198.62€ HT avec variante.

Le programme sera expliqué en conseil

Le conseil à l'unanimité

Valide l'avant-projet des travaux de la chapelle Saint Job pour un montant de 176 934.62€ HT sans variante et de 183 198.62€ HT avec variante.

Le choix de prendre ou non la variante sera choisie au regard du résultat de l'appel d'offre